

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023 à 19H30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur HUET Bruno ayant donné pouvoir à Monsieur PAGES Patrick
- Monsieur GERVIN Ludovic, absent excusé
- Monsieur HARDY Nicolas, absent

Madame COUVILLERS Virginie est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points supplémentaires :

- Modification d'un délégué titulaire au Conseil Syndical du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français
- Nomination des personnes composant les membres de la commission communale de contrôle de la liste électorale.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08 février 2023

Le compte-rendu de la séance du 08 février 2023 est adopté à l'unanimité.

II) Urbanisme

2.1 - Divisions foncières

Afin de garder à notre village une urbanisation mesurée et en cohérence avec l'environnement du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, et suite à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme en décembre 2018, Monsieur le Maire évoque le sujet des divisions parcellaires.

Il est proposé, pour garder une cohérence globale des futures constructions, de soumettre à déclaration préalable les divisions volontaires des parcelles d'une propriété par vente ou location sur la totalité de la zone U.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



III) Finances

3.1 - Compte de gestion 2022

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2022 de la Commune.

Les résultats de clôture de l'exercice 2022 sont :

- en fonctionnement pour la Commune :	180 992,94 €
- en investissement pour la Commune :	45 977,04 €

Les sommes seront portées au Budget Primitif 2023.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

3.2 - Compte Administratif 2022

Monsieur Pierre GRILLET est le doyen de séance.

Le Compte Administratif 2022 est en concordance avec le Compte de Gestion de Madame la Perceptrice.

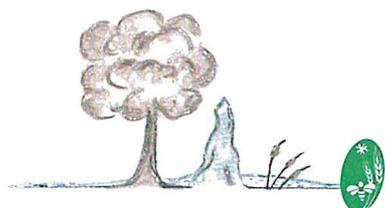
Monsieur Pierre GRILLET donne lecture article par article des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2022.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à :	329 377,79 €
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à :	406 050,10 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à :	93 698,64 €
Les recettes d'investissement s'élèvent à :	182 742,32 €

L'excédent de fonctionnement est de :	76 672,31 €
L'excédent d'investissement est de :	89 043,68 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, à l'exception de Monsieur le Maire, le Compte Administratif 2022.



3.3 - Affectation du résultat

Le 23 mars, réuni sous la présidence de Monsieur PAGES,

Après avoir entendu le Compte Administratif 2022,

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF C/1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-43 066,64 €		89 043,68 €	- €	- €	45 977,04 €
FONCT	147 387,27 €	43 066,64 €	76 672,31 €	- €		180 992,94 €

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et soit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	180 992,94 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- € 180 992,94 €
Total affecté au c/ 1068 :	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



IV) Affaires générales

4.1 - Information de la population via Intramuros

Dans une société où les habitants sont de plus en plus connectés et afin de pouvoir informer la population au mieux et le plus rapidement possible lors d'un incident dont nous avons connaissance, il est proposé de se doter d'un outil de communication utilisable sur les smartphones.

Après présentation et échanges, il est retenu de s'abonner à ce service et de communiquer auprès de la population de la mise en place de cet outil.

4.2 - Parc Naturel Régional - Conseil Syndical

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'il convient de redésigner un délégué titulaire au sein du conseil syndical du PNR :

Délégués Titulaires : Monsieur PAGES Patrick et Monsieur REMONDIN Marc
Délégué Suppléants : Monsieur HARDY Hervé

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4.3 - Commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales présente dans chaque commune est valable trois ans. Celle-ci doit être renouvelée avant fin mars.

Elle est composée d'un représentant du tribunal judiciaire, d'un représentant délégué de l'administration et d'un représentant conseiller municipal.

Monsieur HARDY Hervé, est candidat et sa candidature est retenue à l'unanimité.

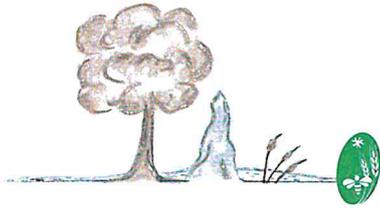
V) Questions diverses

5.1 - Demande de subvention :

Après réception de cette demande, il est proposé :

☞ *De ne pas retenir la demande de subvention émanant du :*

- Secours Populaire Français



Cette structure était animée par Madame MASIN Sandrine, qui coordonnait les 4 communes et le Conseil Départemental, est arrivé à terme fin 2022 du fait de fortes modifications de stratégie du Conseil Départemental 91.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercient Madame MASIN Sandrine pour son investissement durant toutes ces années. Il est évoqué en séance, la recherche de solutions autres afin que la partie culturelle ne soit pas abandonnée et que les habitants de nos 4 villages puissent en bénéficier.

5.5 - Art et Matière

Madame GOURIO Lorène nous informe que le salon Art et Matière organisera un salon photo à Prunay en 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48.

Le Maire.
Patrick PAGES.

